Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260925-2026DM36-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin — Arrondissement de Sélestat-Erstein

VILLE DE BARR

DÉCISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DU SILBERKRAUSS

La Maire de la Ville de Barr,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°02 en date du 31 mars 2026 relative aux délégations accordées au Maire ;

VU la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone du Silberkrauss ;

VU les offres remises par les trois candidats,

CONSIDÉRANT que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la consultation, le bureau d'études **Lollier Ingénierie**, a présenté l'offre techniquement la plus avantageuse pour **une rémunération provisoire de 41 250.00 €HT soit 49 500.00 €TTC** qui se décompose comme suit :

- Mission de base : 31 950.00 € HT
- Mission complémentaires : 9 300.00 €HT

Soit un taux de rémunération **de 7.50%** sur l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 550 000€HT.

La présente décision vise donc à attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études Lollier Ingénierie avec un taux de rémunération fixé à 7.**50%** sur le montant total des travaux après attribution.

D E C I D E

Article 1er – D'ATTRIBUER un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone du Silberkrauss avec le bureau d'études Lollier Ingénierie dont le siège social est situé au 3 rue de Mittelhausen 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM pour un **forfait de rémunération provisoire de 41 250.00 €HT soit 49 500.00 €TTC**.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 067-216700211-20260925-2026DM36-CC

Article 2 **DE CONFIER** à Madame le Maire la charge de procéder à la signature du marché et de le notifier au bureau d'études LOLLIER Ingénierie.

.

Décision du maire n° 36

Barr, le 25 septembre 2026

Nathalie KALTENBACH
Maire de Barr

MAIRIE de la VILLE de BARR
Bas-Rhin